



Conseil communal

Séance du 27 janvier 2025

DG - Mandature 2024-2030 - Déclaration de Politique Communale (D.P.C.) - Examen - Notification.

Référence : CC/25/1/14

Présences : M. Jean-Charles DENEUFBOURG, Bourgmestre - Président;
Mme Josée INCANNELA, M. Gérard MATTIA, M. François DEVILLERS, M. Frédéric SCHEIRELINCK, Mme Ines TASCA, Échevins;
M. Nebih ALEV, Président du CPAS;
M. Philippe BUSQUIN, M. Salvatore CHIAVETTA, M. Logan CHEVALIER, M. Mustapha ABDELOUAHAD, Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Mme Muriel DEPPE, M. Emmanuel DEPERSENAIRE, M. Giacomo BRUNO, Mme Jennifer DERUE, Mme Emmanuelle BAUDOUX-DI LUTIIS, M. Thibaut MARRÉ, M. Nicolas LEBRUN, Mme Rosy LI PUMA, Mme Charlotte FONTIGNIE, M. Bernard BODEUX, M. Bernard ENGIN, Mme Anne-Cécile MEYER, M. Jean-Marie HOFF, Conseillers;
M. Fabrice FRANCO, Directeur Général;

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le programme stratégique transversal dans le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et modifiant l'article L1123-27, § 1er qui devient et prescrit que « Dans les deux mois après la désignation des échevins, le collège communal soumet au conseil communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. Après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la commune. » ;

Considérant dès lors que le Collège communal de MORLANWELZ a jusqu'au 02 février 2025 pour remplir cette obligation ;

Attendu qu'il est prévu une séance du Conseil communal de MORLANWELZ le 27 janvier 2025 avant la date ultime du 02 février 2025 ;

Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 20 janvier 2025 établissant la Déclaration Politique Communale (D.P.C.) suivante :

« Dans un contexte socio-économique complexe, la majorité communale s'engage à mener une politique réaliste, ambitieuse et adaptée aux besoins de la population. Cette Déclaration de Politique Communale (DPC) définit les priorités stratégiques pour les six années à venir, avec des objectifs clairs, réalisables et susceptibles d'évoluer positivement au fil de la mandature, en collaboration avec l'ensemble des conseillers. Cette DPC servira de base au **Plan Stratégique Transversal**, qui sera soumis au Conseil communal dans les six mois suivant l'installation du nouveau Conseil..

1. **Sécurité et incivilités** : Renforcer la sécurité par une présence policière accrue, des sanctions pour incivilités, des radars et caméras, et une meilleure gestion des conflits.
2. **Cadre de vie** : Améliorer les infrastructures, lutter contre les inondations, rénover les bâtiments publics, et embellir les espaces communs.
3. **Mobilité durable** : Optimiser le stationnement, encourager les déplacements doux, et investir dans l'électromobilité.
4. **Enseignement et jeunesse** : Soutenir les élèves, développer le numérique, inclure les enfants à besoins spécifiques, et maintenir des activités extrascolaires.

5. **Développement économique et emploi** : Dynamiser les commerces, revitaliser le centre-ville, et soutenir l'emploi local avec formations et partenariats.
6. **Politique sociale** : Renforcer l'aide aux plus vulnérables, rénover les logements sociaux, et lutter contre les logements vacants.
7. **Santé et sports** : Développer l'accès aux soins, encourager le sport pour tous, et lutter contre l'isolement des seniors.
8. **Culture et traditions** : Préserver le patrimoine, promouvoir le folklore, dynamiser le tourisme, et finaliser la bibliothèque comme centre culturel.
9. **Bien-être animal** : Créer des parcs canins, sensibiliser les jeunes, et développer un Conseil Consultatif du Bien-être Animal.
10. **Bonne gouvernance** : Favoriser la participation citoyenne, améliorer la transparence, et renforcer la communication entre administration et habitants.

Cette Déclaration met l'accent sur la transversalité des projets, visant une interaction renforcée entre l'administration et les citoyens, pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et construire l'avenir de notre commune." ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux dans le dossier du Conseil communal, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune ;

Considérant dès lors que le Conseil communal a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;
Après en avoir été informé en séance publique ;

DÉCIDE

De prendre acte :

Article unique. - De la Déclaration de Politique Communale (D.P.C.) pour la mandature 2024-2030.

En séance, le 27 janvier 2025
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

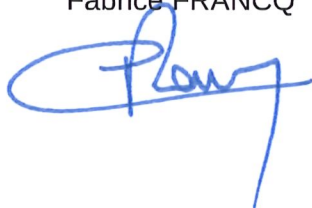
Le Directeur Général,
Fabrice FRANCO

Le Président,
Jean-Charles DENEUBOURG

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le 11 février 2025,

Le Directeur Général,
Fabrice FRANCO



Le Bourgmestre,
Jean-Charles DENEUBOURG

